



Situation de la DGDDI

Le paradoxe et la crise

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'État,

Le présent écrit a pour objet d'appeler votre attention sur la situation et les perspectives de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (D.G.D.D.I).

Dans l'exercice budgétaire, cette direction pourrait passer pour « *privilegiée* », en raison notamment de la création de 250 emplois, alors que la quasi-totalité de la sphère économie et finances voit ses effectifs fondre. Encore. Toujours ?

Mais cela ne peut être le cas et encore moins le sentiment que nous avons, sentiment largement partagé par les agents.

Tout d'abord, cette mesure est due au contexte de la menace terroriste. Un terme proche de « réjouissance » ne saurait donc être de mise, ne serait-ce que par égard pour nos concitoyens.

Ensuite, cette évolution, enclenchée depuis le discours de Versailles, s'inscrit également dans une perspective historique. Or, celle-ci était celle de la destruction d'emploi, certes moins forte que sous d'autres majorités, mais extrêmement lourde pour une administration de cette taille. Enfin, nous en arrivons à un quasi-paradoxe où la pérennité même de la DGDDI peut être engagée à terme.

En effet, avec les principes posés par le Projet Stratégique pour la Douane, le devenir de la branche Opérations Commerciales / Administration Générale est largement en question. Quand on évoque une concentration à 80 %, les structures ne sont, à l'évidence, pas destinées à demeurer en l'état, sans même parler ici de la perte d'emprise réelle sur les flux. Ou de l'usage qu'un gouvernement tenté par le « choc libéral » pourrait faire des outils que vous avez mis en place. Par ailleurs, s'agissant de la branche Surveillance, elle serait profondément impactée par cette évolution qui la toucherait dans ses fondamentaux.

Pour la Surveillance, le ministère s'est engagé à donner de la stabilité au schéma territorial, en établissant une cartographie des brigades à horizon 2020. Devant notre insistance, le ministère avait promis au mois de mars que la déclinaison serait identique pour le secteur OPCO/AG. Pourtant, l'administration ne nous a fourni en juillet au CTR qu'un schéma hypothétique valable jusqu'à la fin de l'année. Nous renouvelons aujourd'hui notre demande pour qu'un schéma territorial à horizon 2020, valable pour l'ensemble de la douane, soit communiqué au plus vite.

Nous saisissons également cette occasion pour rappeler que la déconnexion, s'agissant d'une administration des flux, des mondes OPCO/AG et Surveillance ne serait rien d'autre qu'une hérésie abyssale.

Mais la crise est également immédiate. C'est d'ores et déjà le cas pour les agents qui sont confrontés aux restructurations et dont les perspectives sont tout sauf « réjouissantes » pour le coup.

Nous tenons aujourd'hui à appeler plus particulièrement votre attention sur deux dossiers spécifiques. En premier lieu, il s'agit de la fusion des Recettes Régionales. Cette affaire ne se présente pas bien ni pour les agents, ni pour les missions qui leur incombent. Ceci renforce d'ailleurs notre prévention par rapport à la concentration à outrance. En tout état de cause, nous avons de grandes craintes sur ce qui pourrait advenir suite à cette mesure. c'est d'ailleurs à méditer pour la suite, eu égard aux options retenues par l'administration.

La concentration semble également poser souci dans le deuxième dossier : il s'agit de la gestion des ressources humaines et notamment du Centre de Services de Ressources Humaines (C.S.R.H.). Alors que les grèves ne font pas recette ces temps-ci, celle déclenchée jeudi dernier a mobilisé la presque totalité des agents en poste. c'est pour le moins le signe d'un profond malaise, auquel l'administration ne semble pas en mesure de faire face.

L'ensemble des sujets évoqués ici nécessite, à notre sens, des réponses d'ordre politique.

C'est donc ce que nous attendons de votre part.

Paris, le 4 octobre 2016

P/SOLIDAIRES FINANCES
Le délégué fédéral adjoint,
co-secrétaire général de
SOLIDAIRES DOUANES



Philippe BOCK